



Date de génération de ce justificatif : 21/07/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

NOUVELLE VAGUE – Constitution de société

Référence :

Départements de publication : Finistère

Annonce légale publiée le 17 juillet 2026 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Constitution de société

Avis de constitution Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 8 juillet 2026, à Douarnenez. Dénomination : NOUVELLE VAGUE. Forme : Société civile. Siège social : 31 rue de Kervignac, 29100 DOUARNENEZ. Objet : La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger : la prise de participation et la détention, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou groupements, français ou étrangers, existants ou à créer, quel que soit leur objet ou leur forme, par voie de création de sociétés, d'apport, de souscription, d'achat, d'échange, de fusion ou de toute autre manière ; la gestion, l'administration et la mise en valeur de ce portefeuille de titres, valeurs mobilières et droits sociaux ; la participation directe ou indirecte de la Société à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de fusions, de sociétés en participation, de groupements ou d'alliances ; l'octroi, au profit des sociétés ou groupements dans lesquels la Société détiendrait une participation, de toutes garanties, cautions ou sûretés, ainsi que de toutes avances, prêts ou concours financiers ; l'acquisition, la gestion et l'administration de tous biens et droits mobiliers et immobiliers ; et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement le développement de la Société, sous réserve qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la Société et qu'elles. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 1000 euros Montant des apports en numéraire : 1000 euros. Cession de parts et agrément : Toute cession de parts sociales à un tiers étranger à la Société, à quelque titre que ce soit (vente, donation, apport, échange, etc.), ainsi que toute transmission par voie de succession ou de liquidation de communauté, est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Gérant : Monsieur Florent Avry, demeurant 31 rue de Kervignac, 29100 DOUARNENEZ La société sera immatriculée au RCS de QUIMPER. Pour avis.

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

[Consulter cette annonce en ligne](#)